



## Séance plénière du 28 Février 2017

### Expression du groupe de concertation UNSA/CFE-CGC

En France, il est devenu banal d'évoquer un chômage structurel durablement élevé, comparativement à certains partenaires Européens.

En Autriche, en Suède et au Danemark l'indemnisation du chômage est généreuse et l'accompagnement de licenciés économiques et demandeurs d'emploi renforcé. Le Royaume-Uni pays du contrat 0h, où le licenciement est facile et l'indemnisation forfaitaire. Aux Pays-Bas et en Allemagne se développent le temps partiel élevé et les mini-jobs.

Pourtant la France réforme son marché du travail avec la création de la rupture conventionnelle, l'incitation à négocier les PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) les droits rechargeables à l'assurance chômage, le CPF (Compte Personnel de Formation)...

Par ailleurs, les dépenses de politique de l'emploi sont significatives en France : 2,4% du PIB pour l'indemnisation des demandeurs d'emploi et les contrats aidés, sans compter les 2,6% du PIB en crédits d'impôts et exonérations de cotisations employeurs pour abaisser le coût du travail, exonération des bas salaires, puis CICE et pacte de responsabilité. Enfin, des accords de compétitivité ont vu le jour grâce au dialogue social initié au sein de divers entreprises.

#### Des perspectives pour la création d'emplois.

Les innovations technologiques de la transition numérique influent sur nos conditions de vie. L'impact des NBIC (Nanotechnologies, Biotechnologies, Informatique et sciences cognitives) n'est pas mesurable de nos jours. Entreprises, salariés et pouvoirs publics doivent être proactifs dans tous les secteurs :

Mobilités et plateformes numériques.

Transition écologique et économie sociale et solidaire.

Hôtellerie et tourisme.

Banque et assurance.

Santé.

Robot numérique.

Algorithme et intelligence artificielle.

#### Des leviers de la création d'emploi.

\*Meilleure connaissance de l'entreprise.

\*La formation initiale et l'apprentissage dont Les groupements d'employeurs peuvent assurer la gestion administrative et salariale.

\*La formation professionnelle continue pour les salariés, les demandeurs d'emploi ou les reconversions.

\*Le coût du travail. Transfert de certaines charges pour réduire les coûts salariaux et embaucher dans un cadre européen règlementé sans pénaliser les entreprises de mains-d'œuvre.

\*La VAE comme vecteur de création d'entreprise.

\*Les groupements d'employeurs, solution de bourse de l'emploi pour pouvoir éponger tout ou partie des postes vacants.

\*Le renforcement du dialogue social pour une approche consensuelle des risques potentiels associés à une décision tant au niveau de l'entreprise, existante ou à venir, que des pouvoirs publics.

\*Le droit à l'expérimentation, encadré et négocié.

Ce Rapport-Avis a fait l'objet d'un travail considérable. Il va être particulièrement scruté, c'est pourquoi nous remercions la chargée de mission, le rapporteur et le groupe de travail (comprenant des représentants syndicaux) pour la présentation de ce document.

Nous soutenons globalement les préconisations.

Le groupe UNSA/CFE-CGC votera le rapport avis.